

ST-JEAN-BONNEFONDS FAIT DIVERS

## Feu d'appartement : un blessé



■ Le locataire de l'appartement a été brûlé et conduit à l'hôpital. Photo Yves SALVAT

Vendredi à 10 h 20, les pompiers sont intervenus pour un incendie dans un petit immeuble situé au 2, rue Sœur-Marie-de-Béthanie, une petite rue qui longe la voie principale de la commune. D'un appartement du deuxième étage se dégageait une importante fumée.

Environ vingt-cinq pompiers sont intervenus pour maîtriser le sinistre, qui a fait un blessé : le locataire des lieux, un homme de 35 ans. Il était brûlé au torse et aux bras, et a été conduit à l'hôpital. L'immeuble a été évacué le temps de l'intervention, qui a duré un peu plus d'une heure. L'origine du feu est pour l'heure inconnue.



■ L'incendie s'est déclaré au deuxième étage de cet immeuble. Photo Yves SALVAT

## SAINT-ÉTIENNE

### La voiture zigzaguer : le conducteur à 1,3 g

Jeudi soir, une patrouille de police voit un véhicule faire des écarts dangereux sur le boulevard Augustin-Thierry. Les policiers décident alors de contrôler le conducteur. Ils font bien : l'éthylomètre révélera qu'il a 1,3 g d'alcool dans le sang. Il a fini la nuit au poste et son permis lui a évidemment été retiré.

### 11 grammes de haschisch pour le passager

Jeudi soir toujours, sur un contrôle routier boulevard Georges-Pompidou, des policiers voient le passager d'un véhicule jeter un sachet sous la voiture. Il s'avère qu'il contenait 11 grammes de résine de cannabis. Le jeune homme a été auditionné et sera convoqué devant le tribunal.

SAINT-ÉTIENNE SOCIÉTÉ

## Père Gérard Riffard : « Des pratiques de rejet humiliantes »



■ Pour le Père Riffard, ces nouvelles mesures sont contestables : « Ce n'est pas notre conception d'une société juste et solidaire, ce n'est pas l'image que nous voulons pour notre ville de Saint-Étienne qui sait accueillir et secourir. » Photo Frédéric CHAMBERT

Il se bat pour l'égalité et la fraternité entre les hommes. Et n'hésite pas à prendre la plume face à une situation qu'il juge injuste. C'est ce qu'a fait le Père Riffard au sujet des demandes de domiciliation.

**E**n septembre dernier, le Centre communal d'action sociale (CCAS) a pris le relais des associations pour étudier les demandes de domiciliation des personnes sans domicile stable. Un changement qu'a dénoncé, mercredi dernier, la ligue des droits de l'Homme lors d'une conférence de presse, expliquant que, depuis, « les refus se multipliaient ». Suite à la parution de notre article, c'est aujourd'hui au tour du Père Gérard Riffard, président de l'association Anticyclone, de prendre la parole et d'exprimer les mêmes craintes.

« Les refus actuels de domiciliation par le CCAS sont très nombreux. Notre association qui accueille et accompagne des demandeurs d'asile est totalement impliquée, d'autant plus qu'elle abrite, de manière précaire, des gens qui, sans cet accueil, seraient laissés dans la rue. **Le CCAS rejette systématiquement celles et ceux qui disent dormir à l'église.** La motivation du rejet est « Pas d'attache avec la commune car situation irrégulière logement illégal »... Ceci est une véritable discrimination envers les personnes en grande précarité. L'attache avec la commu-

ne va de soi puisque Montreynaud est bien à Saint-Étienne. Le caractère irrégulier ou illégal n'est pas du ressort du CCAS qui devrait, au contraire, être encore plus attentif à ces personnes en grande précarité. La domiciliation a été refusée à une personne car « absence de suivi médical justifiant l'Aide médicale d'Etat (AME) ». Là, on est dans le dérisoire.

**« On cherche à se débarrasser des plus fragiles »**

Mme Buffard (adjointe en charge des affaires juridiques) signe les refus de domiciliation et donne, me semble-t-il, au CCAS des compétences qui ne sont pas siennes. Ce n'est pas au CCAS de décider s'il faut affilier à la CMU ou à l'AME, s'il faut donner le RSA, ou si le conseil départemental doit verser quelque chose pour les enfants. Les organismes qui attribuent ces aides ont des critères précis qu'ils mettent en œuvre avec attention. Le CCAS n'est pas gardien des dépenses engagées par l'Etat pour les plus faibles.

Derrière ces pratiques de rejet qui sont humiliantes pour des

personnes déjà bien malmenées, on ne peut que soupçonner une politique qui cherche à se débarrasser des plus fragiles. « Tu n'as pas de place chez nous... »

Ce n'est pas notre conception d'une société juste et solidaire, ce n'est pas l'image que nous voulons pour notre ville de Saint-Étienne qui sait accueillir et secourir.

### Le tribunal administratif pourrait être saisi

Pour notre part, nous sommes déterminés à soutenir les personnes déboutées d'un des derniers droits qui leur reste, de par la loi. Nous alertons d'abord le défenseur des Droits, et si les choses n'évoluent pas rapidement (il y a urgence) le tribunal administratif de Lyon sera saisi et risque d'être submergé. Cela coûtera cher en aides juridictionnelles. Nous aimerais connaître le point de vue de M. le préfet, garant chez nous de la politique gouvernementale qui n'a jamais favorisé des décisions extrêmes qui risquent de fragiliser encore davantage notre tissu social, malgré tous ceux qui travaillent pour faire progresser le vivre ensemble. »

Contactés par notre rédaction, les services de la préfecture ont indiqué ne pas avoir vocation à commenter ce genre de dossier.